



Concise, le 20 mai 2019

COMMUNE
DE
CONCISE

Réf: 15524

Préavis municipal No 32/2019 Relatif à un crédit pour la mise en séparatif du tronçon RC 401 (Arrêt Car Postal → Haut du Pontet)

Préambule

Ainsi que le Conseil communal connaît la procédure depuis les travaux de la Rue de la Gare en 2015, La Municipalité a mandaté le bureau Perret-Gentil + Rey et Associés S.A. pour effectuer une étude approfondie concernant la mise en séparatif des eaux et l'assainissement de la chaussée du tronçon RC 401 (Arrêt Car Postal-Haut du Pontet). Cette étude est basée sur le Plan Directeur de la Distribution des Eaux (PDDE) et le Plan Général de l'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Commune de Concise.

Ce projet s'inscrit dans la planification de la mise en séparatif progressive du réseau de collecteurs de la Commune, garante à terme d'une évacuation adéquate des eaux usées et pluviales, en conformité avec la législation. La mise en place du séparatif va limiter l'acheminement inutile d'eau à la STEP.

Bases légales

- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat au 1^{er} janvier 2014)
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998 (Etat au 1^{er} janvier 2014)

Description du projet

Situation actuelle : Les eaux ne sont pas séparées. Le trottoir existant n'est pas conçu de manière régulière (tronçon herbeux et mauvais état général). L'éclairage public est installé sur le côté lac de la route.

Situation projetée : dans le cadre de la mise en conformité des réseaux communaux, les réseaux d'eaux claires et d'eaux usées doivent être mis en séparatif pour respecter la loi sur la protection des eaux. Le trottoir sera réfectionné en enrobé sur toute sa longueur et sa largeur. L'éclairage public sera installé le long du nouveau trottoir.

Travaux (résumé)

Les éléments principaux suivants sont traités dans ce projet :

- Réfection du trottoir
- Assainissement des réseaux
- Eclairage public

Calendrier de planification :

24 juin 2019 : Votation du crédit d'investissement au Conseil communal

Fin juin 2019 : Mise à l'enquête publique

Début août 2019 : Séance d'information aux propriétaires concernés

Octobre-novembre 2019 : Travaux suivis de la première couche d'enrobé

Printemps 2020 : Revêtement final

Ci-joint, le plan de situation après les aménagements (en grand format pour la commission ad hoc ; en A3 pour les conseillers).

La Municipalité encouragera les particuliers à faire les travaux nécessaires, directement durant le chantier, comme pour les tronçons précédemment traités mais accordera un délai maximum de 2 ans après la fin des travaux (soit au plus tard en décembre 2021) pour se mettre en conformité.

Coût et financement

Pour réaliser ce projet, la Municipalité demande au Conseil :

- De l'autoriser à commander ces travaux
- De lui accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 360'000. -- pour son financement
- De l'autoriser à emprunter cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix
- D'autoriser l'amortissement annuel de sur 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux

Municipaux responsables : Mme Viviane Bignens

M. Pierre Marro

M. Patrick Jaggi

En conséquence, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de ses commissions, considérant que cet objet a été mis à l'ordre du jour,

Décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif du tronçon RC 401 (Arrêt Car Postal → Haut du Pontet)

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 360'000. -- pour la mise en séparatif du tronçon RC 401 (Arrêt Car Postal → Haut du Pontet)

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet emprunt par un amortissement annuel de Fr. 12'000. -- sur 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 mai 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Patrick Jaggi



Le Secrétaire :


Paolo Migliorini

Annexe : plan de situation après aménagements

